Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20241125-CC2024-196-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/12/2024
Notification : 06/12/2024

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 25 NOVEMBRE 2024

RESSOURCES
FINANCES

Création de plusieurs autorisations de programme : budget principal et budget annexe assainissement

Rapporteur : Patrick RIEHL
N°CC2024-196

Nombre de membres en exercice	**123**
Nombre de présents	**72**
Nombre de pouvoirs	**7**
Votants	**79**
Secrétaire de séance : Jean-Louis RAFFIN	

L'an 2024, le 25 novembre, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 19 novembre, s'est réuni à Vernouillet sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :
Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; Mme Aliette LEBIHAN (ANET) ; M. Olivier MARLEIX (ANET) ; Mme Fan LAVOISE (AUNAY-SOUS-CRECY) ; M. Laurent DU SARTEL (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Christine FEUILLEUSE (BOISSY-EN-DROUAIS) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Pierre SANIER (BU) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; Mme Anne-Marie MURE-RAVAUD (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; Mme Lydie GUERIN (DREUX) ; M. Sebastien LEROUX (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Jacques JABIOL (FAVIERES) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; Mme Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; M. Laurent GALOPIN (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) ; M. Denis CHERON (MONTREUIL) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) ; Mme Clémentine FISSON (OUERRE) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20241125-CC2024-196-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/12/2024
Notification : 06/12/2024

M. Christophe BESNARD (PRUDEMANCHE) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) M. Jean-Louis GODEFROY (RUEIL-LA-GADELIERE) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; M. Éric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; Mme Edwige GANDON (TREON) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) ; M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :

Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ;Mme Mariam CISSE (DREUX) ;Mme Sophie WILLEMIN (DREUX) ;M. Jacques ALIM (DREUX) ;Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Aissa HIRTI (DREUX) ;Mme Amber NIAZ (DREUX) ;Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ;M. Nelson FONSECA (DREUX) ;Mme Valérie VERDIER (DREUX) ; M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ;Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ;M. Maxime DAVID (DREUX) ;Mme Carine GENTIL (DREUX) ;M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; M. Arnaud CALLAREC (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) ; Mme Rachel SAPIN (LA MANCELIERE) M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY-MIVOYE) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; M. Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET) ; Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET).

Pouvoirs :

Mme Chantal DESEYNE (DREUX) donne pouvoir à M. Sébastien LEROUX (DREUX) ; Mme Caroline VABRE (DREUX) donne pouvoir à M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; Mme Christine PICARD (DREUX) donne pouvoir à M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) donne pouvoir à M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) donne pouvoir à M. Michel MALHAPPE (GILLES) M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) donne pouvoir à M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20241125-CC2024-196-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/12/2024
Notification : 06/12/2024

Il a été exposé que,

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement est une dérogation au principe d'annualité budgétaire : une autorisation de programme (AP) est une répartition prévisionnelle sur plusieurs exercices de crédits de paiements, qui constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées chaque année. Elle vise à planifier les investissements pluriannuels et permet ainsi à la collectivité d'avoir une meilleure visibilité sur ses engagements à moyen terme. Ainsi, le budget de l'année N ne tient compte que des crédits de paiement de l'année.

Une autorisation de programme demeure valable tant qu'il n'a pas été procédé à son annulation, elle peut être révisée chaque année par délibération du conseil communautaire. La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense, la durée de l'opération et la répartition pluriannuelle des crédits de paiement associés.

Plusieurs autorisations de programme sont à créer :

1. Sur le budget principal :

AP n° 16 – Aire d'accueil des gens du voyage
Montant de l'AP : **2 718 000,00 €**

Crédits de paiement 2024 :	400 000,00 €
Crédits de paiement 2025 :	1 100 000,00 €
Crédits de paiement 2026 :	1 218 000,00 €

AP n° 17 – Gendarmerie de Nonancourt
Montant de l'AP : **3 550 000,00 €**

Crédits de paiement 2024 :	10 000,00 €
Crédits de paiement 2025 :	756 000,00 €
Crédits de paiement 2026 :	1 486 000,00 €
Crédits de paiement 2027 :	1 298 000,00 €

2. Sur le budget assainissement :

AP n° 18 – Travaux d'assainissement sur la commune de Maillebois (reconstruction du poste de relèvement principal, suppression des trois stations d'épuration existantes et création de deux postes de relèvement et d'une station d'épuration unique pour traiter l'ensemble des eaux usées des différents hameaux).
Montant de l'AP : **2 800 000,00 €**

Crédits de paiement 2024 :	200 000,00 €
Crédits de paiement 2025 :	600 000,00 €
Crédits de paiement 2026 :	1 600 000,00 €
Crédits de paiement 2027 :	400 000,00 €

AP n° 19 – Travaux d'assainissement sur la commune de Montreuil (suppression de la station d'épuration, création d'un poste de relèvement et extension du réseau d'assainissement sur le hameau de Fermaincourt et sur le bourg de Cocherelle)
Montant de l'AP : **3 100 000,00 €**

Crédits de paiement 2024 :	80 000,00 €
Crédits de paiement 2025 :	320 000,00 €
Crédits de paiement 2026 :	2 000 000,00 €
Crédits de paiement 2027 :	700 000,00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20241125-CC2024-196-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/12/2024
Notification : 06/12/2024

AP n° 20 – Travaux d'assainissement sur la commune d'Ardelles (réhabilitation du réseau d'assainissement existant, suppression de la station actuelle et création d'un poste de relèvement et d'une nouvelle station). Montant de l'AP : **1 000 000,00 €**

Crédits de paiement 2024 :	20 000,00 €
Crédits de paiement 2025 :	780 000,00 €
Crédits de paiement 2026 :	200 000,00 €

***VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9,*
***VU** les instructions budgétaires et comptables M49 et M57,*

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

ARTICLE 1 : AUTORISE l'ouverture des autorisations de programme et crédits de paiement associés définis ci-dessus.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié le : 05 DEC. 2024 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 ET R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le** 05 DEC. 2024 **Gérard SOURISSEAU** **Président** **Jean-Louis RAFFIN** **Secrétaire de séance**